

Cession d'un immeuble 4, rue de Pontarlier à l'Office Municipal HLM

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Dans le cadre de la politique de diversification de l'Habitat, la Ville a fait usage de son droit de préemption, par arrêté du 10 octobre dernier, pour acquérir l'immeuble sis 4, rue de Pontarlier, pour un montant de 542 509 €. Le paiement de cette transaction doit intervenir dans le courant du mois d'avril.

Il a été convenu avec l'Office Municipal HLM que cet immeuble ferait l'objet d'une réhabilitation pour la création de 10 logements locatifs sociaux. Le Conseil d'Administration de l'OMHLM s'est prononcé favorablement sur cette proposition de vente le 24 octobre 2003.

C'est pourquoi il est proposé de décider de la revente de cet immeuble à l'OMHLM au prix d'acquisition par la Ville. Dans un deuxième temps, la Ville sera amenée à examiner le plan de financement de l'opération de réhabilitation (lorsque l'OMHLM aura obtenu les engagements des financeurs sollicités), et à définir sa participation financière à son équilibre.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- décider de la vente de l'immeuble du 4, rue de Pontarlier à l'OMHLM,
- inscrire par décision modificative au budget principal une dépense de 550 459 € (frais d'actes notariés de 7 950 € compris) à l'imputation 21.824.21318.501.30100 et une recette de même montant à l'imputation 21.824.21318.501.30100,
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes de la Commission du Budget et de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

M. BAUD, M. LOYAT, Mme MOZER et Mme CASENOVE n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 7 avril 2004